



# SOUS LE PLANCHER

ORGANE DU  
SPÉLÉO-CLUB DE DIJON

“ Il y a en ces lieux moult grottes ou  
cavernes dans la roche : ce sont antres  
fort humides et à cause de cette  
humidité et obscurité on n’ose y entrer  
qu’avec grande troupe et quantité de  
flambeaux allumés”.

Bonyard, avocat à Bèze 1680

n°3 - 1957



UNE HISTOIRE DE BAUDOIN.....ou ....LA LOI DU 15 Février 1902.

-----

Baudoin, un vieux copain, et de surcroît lointain cousin, m'envoyait ces jours-ci la missive suivante:

" Mon cher cousin,

"Depuis longtemps nous n'avons pas de vos nouvelles, ce qui nous laisse supposer que tout va bien chez toi; ici, à la ferme, on a beaucoup de travail et tout va mal: on est en retard dans les travaux des champs; le commis est parti soldat; la femme est malade; enfin, le voisin me fait des embêtements avec son "Trou de l'Abîme".

Comme il fait bon, on t'invite de bon coeur à venir chez nous passer quelques jours; le grand air vous fera du bien à tous, et on causera un peu en famille.

On vous attend et on vous embrasse tous. Baudoin Jules" |

....Cette histoire du "Trou de l'Abîme" m'intéresse fortement: j'ai visité cet aven il y a quelques années, il fait dans les 30 mètres de verticale et se termine par un charnier en contact direct avec un ruisseau souterrain alimentant la fontaine du village.....Mais j'ai l'impression que je vais remplacer bénévolement la main-d'oeuvre défaillante de Jules, tandis que ma femme passera le plus clair de son temps à la cuisine et comme garde malade. ....Mais entré cousins, le devoir avant tout, n'est-ce pas?

...Huit jours après, nous arrivons chez le cousin Jules, tout radieux, qui nous prodigue des embrassades; une bonne bouteille cachetée et des biscuits (un peu mous cependant) nous attendent sur la table, qu'il essuie du revers de sa veste.

....Convenablement restaurés, Jules nous expose la situation:

"La femme est bien malade, elle demande le docteur; je lui ai quand même téléphoné, et il doit arriver d'un moment à l'autre. On va l'attendre. Si les gosses ont faim ce soir, je vais montrer à ta femme la cuisine, elle se débrouillera bien toute seule".

....Et l'histoire de "l'Abîme"?

"Comme c'est un peu long et compliqué à te dire, viens donc avec moi

m'aider à décharger la voiture de foin dans la grange; ça m'avancera dans mon ouvrage, et on pourra en causer en même temps."

Le Trou de l'Abîme se trouve dans le champ du Père Jean, voisin de Jules, à quelques 20 mètres de l'habitation. Cette cavité sert de "dépotoir" depuis toujours aux deux intéressés (pierres, laves, ordures, bêtes crevées etc.), mais depuis deux mois qu'ils se sont brouillés, seul le Père Jean l'utilise. Et un veau mort-né y séjourne de puis un mois (un veau du Père Jean bien entendu) exhalant des relents décelables à cinquante pas.

"A ton avis, toi qui a été longtemps à l'école, est-ce que tu ne connaîtrais pas une loi quelconque qui pourrait arranger les choses?"

..."Qu'entends-tu par arranger les choses, mon vieux Baudoin?"

..."Eh bien, il faudrait que le trou serve à tout le monde, ou alors que personne n'en profite".

J'ai montré alors le texte d'une "vieille" loi (qui date du 15 Février 1902) à Jules, en lui suggérant de venir la lire à la maison, la voiture de foin étant enfin déchargée à mon grand soulagement.

Ayant chaussé son nez -un tantinet bourgeonnant- des lunettes de son père -qui avait la même vue que lui- Jules lit à haute voix:

"Quiconque laissera introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau des fontaines, des sources, des puits, citernes et conduites d'eau, sera puni des peines portées aux articles 479 et 480 du Code Pénal.

"Est interdit, sous les mêmes peines, l'abandon de cadavres d'animaux, de débris de boucherie, résidus animaux putrescibles, dans les failles, gouffres, bétoires, ou autres excavations de toutes natures autres que les fosses nécessaires au fonctionnement d'établissements classés.

"Tout acte volontaire de même nature sera puni des peines portées à l'article 257 du Code Pénal".

....Jules repose calmement ses lunettes sur la table; il réfléchit un peu, puis son visage s'épanouit, et tout souriant, il déclare:

"Ben mon cousin, j'suis ben content: d'abord parce que ça diablement bon<sup>sent</sup> la soupe du côté de la cuisine, et puis surtout, parce que le Père Jean, s'il ne veut pas s'attirer des histoires, il n'a plus qu'à reboucher son trou; ça lui apprendra à ne pas connaître les Lois!"

...Et Baudoin, tout à sa joie, verse dans nos verres une nouvelle rasade de son vieil aligoté, et rit à gorge déployée....si bruyamment qu'il n'a pas entendu (moi non plus du reste) frapper à la porte...

...Un peu surpris, le médecin est quand même entré; il se dirige sans mot dire vers la chambre de la malade...qui gémit avec résignation.

Dix minutes après, il reparaît dans la salle, et s'assoit à notre table en silence pour rédiger l'ordonnance. Jules, un tantinet inquiet, le regarde en biais; il roule une cigarette pour se donner une contenance, et remplit le verre du Docteur, qui, après avoir trinqué, déclare:

"Soyez rassuré, Baudoin, ça n'est pas très grave, mais c'est sérieux quand même; votre femme, ayant bu l'eau de la fontaine polluée par les bêtes crevées que l'on continue à jeter dans le Trou de l'Abîme, est atteinte de fièvre typhoïde. Depuis plusieurs années, je vous préviens tous au village que, tôt ou tard, votre dépotoir improvisé vous jouera un mauvais tour. On ne m'a pas écouté, parce que nul ne m'a cru....Eh bien, Baudoin, c'est votre femme la première victime, et il y en aura probablement d'autres, car c'est dangereux et contagieux. L'épidémie est maintenant déclarée....il faudra que je revienne ce soir....Mon devoir est de prévenir le Maire afin qu'il prenne d'urgence toutes dispositions pour faire obstruer le trou dans les plus brefs délais, et qu'il interdise jusqu'à nouvel ordre l'utilisation de l'eau de la fontaine pour les besoins domestiques et pour la table....Oh, je sais bien, Baudoin que cette mesure disciplinaire ne vous concerne pas personnellement, mais ceux qui, en passant, s'y désaltèrent, comprendront la nécessité de l'arrêté.

Voilà ce qu'il en résulte de méconnaître les notions élémentaires d'hygiène. Pour quelques heures gagnées à ne pas enfouir les bêtes crevées, que de temps perdu maintenant à se soigner, et que d'argent gaspillé."

Le Docteur, après avoir bouclé sa serviette, serre vigoureusement la main de Jules, et s'apprête à répéter son geste amical envers moi, mais je me recule vivement:

"Docteur, excusez-moi, mais j'ai tenu le manche de la fourche trois heures durant cet après midi, et les ampoules me font un peu mal. Si par hasard vous aviez une pommade quelconque dans votre sacoche qui fasse mon affaire.....

Merci beaucoup, Docteur, et au revoir".

I N F O R M A T I O N SDISTINCTIONS.

Nous présentons nos plus chaleureuses félicitations à Monsieur l'Abbé JOLY, Attaché à la Recherche Scientifique, Chargé du Cours de Préhistoire à la Faculté des Sciences de Dijon et Membre d'Honneur de notre Association, pour sa nomination au poste de Directeur des Antiquités préhistoriques de la Circonscription de Dijon.

Nous avons également l'honneur de présenter nos plus vives félicitations à Monsieur MARTIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, pour sa nomination au poste de Directeur des Antiquités Historiques de la même circonscription.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

N E C R O L O G I E

Notre dernier bulletin était déjà sous presse lorsque nous avons appris avec stupéfaction la nouvelle de la mort tragique de notre camarade le Docteur Yves-Henri DUFOUR, membre du SPELEO-CLUB de PARIS et Secrétaire Général du Groupe des Plongeurs Spéléologues.

C'est avec une profonde émotion que nous présentons à la famille de notre camarade nos sincères condoléances.

B I B L I O T H E Q U E

Nous attirons l'attention des Groupes Spéléologiques et scientifiques sur le remarquable ouvrage du Docteur Hubert TRIMMEL;

"Bibliographie Internationale de Spéléologie"

Nous donnerons dans un prochain bulletin des détails plus complets concernant cette publication parue récemment à Vienne et dont nous ne saurions trop souligner l'intérêt.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## LES MINES DE FER EN CÔTE D'OR

par R. RATEL

(Suite)

### A qui ont appartenu les lavoirs et les patouillets ?

Les propriétaires des lavoirs ne sont pas nécessairement propriétaires de minières ou Maîtres de Forges vu que ces installations ne nécessitent pas une mise de fonds importante. Cette industrie a donc revêtu le caractère d'une profession artisanale qui a pu s'exercer grâce à la possession d'un lopin de terrain proche d'un ruisseau, ou dont le sous-sol contient une nappe d'eau.

Ces artisans jouaient le rôle d'intermédiaires entre le producteur qui extrait la mine, et le consommateur, en l'occurrence le Maître de Forge. En se référant à la liste des noms des Laveurs ayant obtenu autorisations du Service des Mines, pour exercer leur métier, nous comptons 28 laveurs "artisans" et 35 Maîtres de Forges, aux environs de 1855.

Quant aux patouillets, il n'aurait existé, à notre connaissance, que de très rares artisans qui en fussent propriétaires; il est toutefois difficile de les identifier car il est arrivé que certains Maîtres de Forges louaient leurs installations à des "fermiers" qui établissaient les demandes de création ou de maintien en leur nom personnel.

Il semble donc logique de penser que les Maîtres de Forges aient été les seuls propriétaires des patouillets, d'autant plus que les frais nécessités par ces installations demandaient des capitaux importants.

De plus, les usines sont toutes dotées d'un bief qui alimente en même temps l'usine et le patouillet; enfin, la rivière sur laquelle est établie l'usine ayant peu de chance de tarir, les risques de voir le patouillet chômer par suite de manque d'eau sont inexistantes.

Le fonctionnement du patouillet est conditionné par la matière première, la mine, extraite par le Maître de Forges qui travaille ainsi pour son compte personnel à tous les échelons, extraction, lavage, et transformation.

Le laveur artisan, par contre, est obligé de se procurer la mine auprès des "tireurs de fer" et doit trouver des débouchés pour la vendre; l'existence des lavoirs est donc conditionnée par les besoins des usines et leurs propriétaires en dépendent.

Comme beaucoup de Maîtres de Forges ont installé leurs propres lavoirs, on a vu disparaître progressivement les lavoirs appartenant à des artisans, voués à l'inévitable chômage.

Pour lutter contre cette concurrence, certains ont tenté de remplacer leurs simples installations à bras par des lavoirs à chevaux, ce qui leur permettait de produire plus, partant de baisser le prix de revient.

Mais, parallèlement, les Maîtres de Forges ont remplacé leurs lavoirs par des patouillets, installations plus modernes et d'un rendement bien supérieur, comme nous l'avons vu, si bien que petit à petit, la disparition systématique des lavoirs est devenue une réalité que l'on se refusait à envisager.

#### Vestiges.

Lorsqu'un lavoir est déclaré en chômage, le Garde-Mine doit être aussitôt prévenu pour en dresser procès-verbal, ceci afin d'éviter que le laveur ne continue d'exercer sa profession à l'insu de l'Administration.

Si le chômage est définitif, l'administration exige la démolition de l'installation. Il est donc facile de conclure que les vestiges sont, de nos jours, pratiquement inexistantes.

Les bassins de lavage sont rebouchés, le bassin d'épuration comblé, le terrain nivelé et cultivé à nouveau; s'il s'agit d'un pâturage, on a des chances minimales d'apercevoir encore des dérivations du cours d'eau que l'on appelle alors "la fausse rivière". Si le lavoir comporte un bâtiment (lavoir à chevaux), celui-ci est, soit démoli, soit transformé pour un autre usage.

A notre connaissance, le lavoir à chevaux d'Epagny représente l'une des rares installations qui subsiste encore et il serait souhaitable, vu son assez bon état, que ce dernier témoin des temps passés soit restauré, car il mériterait d'être conservé.

Ainsi, le souvenir de l'emplacement des lavoirs ne subsiste-t-il plus que grâce à la dénomination de certains lieux dits, au reste fort peu nombreux: "les lavoirs" - "le pré du bassin" - "le chemin du lavoir".

Toutefois, cette dernière dénomination, "le chemin du lavoir" est sujette à caution; la présence de lavoirs où on lavait le linge et qui étaient installés près du lavoir à mine, pouvant prêter à confusion.

Quant aux patouilletts, leurs installations n'existent plus, en principe, puisque leur fonctionnement était étroitement lié à l'existence de l'usine à fer; comme la plupart de ces usines ont cessé de fonctionner depuis environ 75 ans, une grande partie de celles-ci ont été transformées à d'autres fins industrielles, les autres, tombant en ruines, ont été abandonnées par leurs propriétaires.

Quelques rares lieux dits subsistent: "le rû du patouillet", "le chemin du patouillet"(Pralon) et nul ne doute que, dans quelques générations, on aura complètement perdu les traces et même le souvenir de ces industries.

#### Formalités relatives à l'installation ou au maintien.

L'impétrant (celui qui formule la demande) adresse une pétition au Préfet par laquelle il présente sa requête. Il doit fournir un plan d'ensemble, établi à l'échelle conventionnelle.

Pendant une durée de un à quatre mois, la demande doit être affichée au domicile du pétitionnaire, au chef-lieu de canton et au chef-lieu d'arrondissement. En outre, une publication de la dite demande aura lieu tous les dimanches, devant la porte de la Maison Commune et celle de l'Eglise paroissiale, à l'issue de l'office. Lorsque la durée légale de l'affichage est écoulée, les Maires sont tenus d'envoyer à la Préfecture un certificat attestant que l'affichage et la publication ont été faits régulièrement.

Lorsque le projet d'installation d'un lavoir ou d'un patouillet donne lieu à des oppositions de la part de tiers (qui prétendent subir des dommages divers), ces oppositions sont consignées sur un registre spécial, déposé, soit à la mairie du lieu, soit à la Préfecture; elles sont notifiées par acte extra-judiciaire.

L'ensemble des oppositions est ensuite contrôlé par une enquête faite sur place, pour en établir le bien fondé. Si des modifications sont jugées indispensables, relativement à l'installation, elles sont notifiées à l'impétrant par les services intéressés. Si par contre, il est reconnu que ces oppositions n'ont aucune valeur, il n'en est pas tenu compte.

Lorsque la pétition vise à obtenir l'autorisation de maintien ou de création d'un patouillet, on doit indiquer la quantité de mine devant être lavée annuellement et sa provenance. Un procès-verbal est dressé par l'Ingénieur Ordinaire des Mines lors de sa visite des lieux, il est présenté à l'Ingénieur en Chef pour avis favorable.

Aucune modification de l'installation n'est permise sans nouvelle autorisation du service des Mines. Enfin l'impétrant est civilement responsable des dommages causés par le lavage de sa mine.

L'article 36 du décret du 18 septembre 1810 précise que le permissionnaire doit fournir chaque année un état certifié des minerais lavés et un état des ouvriers employés.

L'article 75 de la loi du 21 avril 1810 prévoit le paiement d'une indemnité unique, allant de 50 à 300 francs, à verser au Receveur d'Arrondissement et destinée à dédommager l'Etat des frais d'instruction. Cette indemnité ne sera pas versée par le pétitionnaire si des travaux nouveaux lui sont ordonnés par "l'utilité publique".

L'article 77 dit: le refus de se conformer aux lois et règlements en vigueur donne lieu à poursuivre la révocation de l'autorisation préfectorale.

Toute contravention relative au roulement du patouillet sera punie des peines portées par l'ordonnance de 1669 pour délit d'encombrement de rivière.

Si l'impétrant n'est pas propriétaire du terrain sur lequel sont installés les lavoirs, il doit fournir un bail de location se rapportant, aux terrains occupés par l'installation propre, à l'usage de la rivière, et à l'emplacement de dépôt des morées.

Le montant de cette location s'élevait en 1850 à, 3 frs 25 par are.

( à suivre..)

N'oubliez pas votre abonnement, la vie de notre bulletin en dépend

MERCI.

LE TROU DE LA ROCHE

à Baulme la Roche (Côte d'Or)

-o-o-o-o-o-o-

Le village de Baulme la Roche (alt: 430; canton de Sombornon) est situé à 6 km au Nord du hameau de Pont de Pany distant de 29 km, à l'Ouest de Dijon, sur la Nationale 5.

Adossé au pied d'une très belle falaise de plus de 100 m de hauteur, il est bien abrité du vent du Nord et bénéficie d'une exposition favorable apte à rendre le climat particulièrement sain.

Baulme la Roche se nommait jadis Balma (1147 Cart. de St. Etienne); Baume signifie caverne, il s'en suit que le village a pris le nom de la grotte qui le domine.

Ce village est placé sous le vocable de Saint Martin et fut rattaché au doyenné de St.Seine dont l'Abbé était patron depuis 1178.(5)

L'abbé Mariotte, le célèbre physicien, en fut prieur.

Des vestiges du passé, nous citerons les bâtiments du Prieuré dont on peut encore admirer une tourelle avec ses fenêtres à meneaux cruciformes, et la chapelle datée de 1516 (4).

Il existait une léproserie en 1253.

Savez-vous que les habitants étaient nommés les "chiens enragés" ?....(1)Non, vous l'ignorez, car ce surnom fut très peu en usage; mais par contre, chacun sait qu'on les désigne sous le qualificatif de "jurous" (les jureurs). Jadis, les jurous étaient punis sévèrement: les édits du 15 Mai 1648 et du 30 Juillet 1666 précisent que toute personne jurant ou blasphémant sera, -suivant l'importance et le nombre de jurons prononcés - punie d'amende, mise au carcan, au pilori, ou aura les lèvres et la langue coupées. Enfin, quiconque emploiera un énorme blasphème sera brulé vif en la place du Morimont à Dijon. Qu'en pensaient les charretiers de l'époque?

Il y a environ une centaine d'années, la croyance au Diable donnait lieu aux danses de Sabbat que pratiquaient avec assiduité les habitants de Malain (dont un tiers passaient pour être sorciers) et de Baulme, en un lieu dit Le Pâquier, sis entre les deux villages, au bord du ruisseau.

Le repas était servi à 23 h 30, et les sorciers n'y arrivaient qu'à minuit 7 minutes 7 secondes..... Ensuite on y dansait ferme..... Une nuit, un passant égaré échoua en ce bal nocturne et fut invité à participer à la ronde ainsi qu'à boire dans une tasse en argent. Ayant refusé, on le jeta dans un buisson d'épines dont il ne put sortir qu'au jour, conservant de cette mésaventure.....la tasse (9).

Mais laissons les sorciers poursuivre leur sarabande et revenons au village, bien paisible maintenant; il s'y trouvait autrefois un moulin et une forge fonctionnant à l'aide de l'eau d'une source, La Douix, qui sourd dans un site ombragé, au pied de la falaise, et se jette dans l'Ouche à Pont de Pany. Cette eau, très fraîche, était excellente et propre à blanchir le linge.

Pour se rendre à la grotte, on emprunte un sentier (balisé par le C.A.F.) qui s'amorce sur le coté du lavoir édifié au voisinage de la source. Après avoir parcouru environ 70 m, on trouve, sur la droite du sentier et immédiatement en dessous, dans un amoncellement de blocs énormes, un premier orifice que Drioton décrit comme impénétrable; en réalité, il est possible de parcourir une dizaine de mètres en rampant et à condition d'être mince. Cet orifice sert parfois de trop-plein au réseau alimentant la Douix.

Continuant le sentier, on monte péniblement dans la pierraille pour aboutir finalement à l'entrée du "Trou de la Roche". De cet endroit, on domine le village d'environ 80 mètres et le panorama sur la vallée est particulièrement remarquable.

#### La Grotte. Description.

L'entrée se présente sous la forme d'un beau porche de 10 m de haut et de 5 m de large. Très vite ces dimensions se réduisent et le couloir se rétrécit jusqu'à moins d'un mètre de large, le plancher restant sensiblement horizontal. Le plafond s'abaisse rapidement et n'atteint que 1 m 50 à 25 m de l'entrée (voir plan: B). Passé ce point, il se relève rapidement et si la largeur ne change guère, le plancher, par contre, s'incline sérieusement et aboutit 25 m plus loin à un pic de 8 m (D). A partir de cette verticale, la largeur du conduit augmente (5 m), mais le plafond baisse graduellement et trente mètres plus loin atteint seulement 1 m.

Toutefois, l'amas de blocs éboulés qui constitue le sol de cette portion ne permet pas d'en évaluer la hauteur réelle; de plus cet éboulis empêche toute progression en obturant complètement la galerie.

#### GEOLOGIE.

Du point de vue géologique, l'ensemble de la falaise comprend les étages Bajocien et Bathonien du Jurassique moyen.

Le village, établi au niveau de la source, repose sur les calcaires à entroques masqués par l'important éboulis provenant de l'érosion de la falaise. Au niveau des Marnes à *Ostrea acuminata*, dont l'imperméabilité collecte les eaux d'infiltration qui sillonnent la masse calcaire, émerge la source de la Douix.

On passe ensuite à l'étage Bathonien, avec le calcaire de Premcaux dans lequel se développe le premier orifice rarement occupé par l'eau: on trouve ensuite l'oolithe blanche, puis le Comblanchien qui va jusqu'au sommet de la falaise.

L'entrée de la grotte s'ouvre dans les calcaires compacts du Comblanchien et le couloir diaclase qui lui fait suite (entre les points A et D) est établi également dans cette roche.

A mi-hauteur de l'à pic la grotte se développe dans les calcaires oolithiques plus tendres, sous la dalle de base du Comblanchien qui forme le plafond de cette partie.

#### MORPHOLOGIE.

Au point de vue morphologique, deux zones se distinguent nettement, soulignées d'une part par la largeur des conduits, d'autre part par un léger changement de direction.

a) - de l'entrée au point D, un couloir diaclase à section étroite et dirigé N.NE.

b) - à partir de l'à pic, un couloir plus large et certainement plus profond, orienté NE, qu'il n'est malheureusement pas possible de suivre au delà d'une trentaine de mètres en raison de l'éboulis qui l'encombre.

Ces caractères morphologiques différents s'expliquent par la nature particulière des roches où ont circulé les eaux.

### HYDROLOGIE.

L'appareil n'est plus occupé par l'eau; celle-ci l'a abandonné depuis longtemps et conformément à l'abaissement du niveau des circulations karstiques, elle a creusé son passage dans toute la masse calcaire jusqu'aux marnes à *Ostrea acuminata* à la surface desquelles elle réapparaît pour former la Douix.

D'où vient l'eau ? Pour répondre à cette question, il est indispensable de situer le Trou de la Roche dans son environnement géologique et géographique; la présence de la Faille de Baulme la Roche et les dolines du plateau obligent à donner une idée de cet ensemble; c'est la raison pour laquelle nous avons dressé la carte jointe en nous inspirant de la carte au 1/20.000<sup>e</sup> et de celle effectuée par A.Boivin en 1933 (11).

La faille de Baulme la Roche divise cette région en deux parties nettement distinctes (voir carte):

a) - à l'ouest de la faille, coté Panges, nous trouvons le Lias surmonté de quelques lambeaux de Bajocien.

b) - à l'est, le compartiment ayant cédé de plus de 100 mètres, nous retrouvons le Bajocien nettement en dessous du village, il est surmonté par la masse du Bathonien qui constitue la partie droite de la faille.

Tout ce niveau a disparu de la partie ouest et l'arasement de ces divers terrains a donné à toute cette région ce caractère de pénéplaine dont l'aplanissement semble dater du milieu ou de la fin du Tertiaire, (Miocène, Pliocène).(12).

A la suite des déformations d'ensemble qui ont porté la pénéplaine aux altitudes qu'elle atteint maintenant, on assiste, par suite du rejuvenissement de l'érosion, à sa dissection et l'on constate à sa surface, l'existence de vallons fermés et de dolines en relation avec les fissures des calcaires sous-jacents.

Ces vallons fermés sont situés dans les marnes du Lias, à l'est et au Sud-Est de Panges, en bordure ouest de la faille et l'on y remarque de vastes dolines dans lesquelles viennent se perdre les ruisseaux qui descendent de Panges et de Charmoy.

Ces dépressions d'un type spécial prenant naissance au voisinage de failles pourraient être qualifiées de "fausses dolines" en raison du

fait qu'elles se développent uniquement dans le compartiment imperméable dont le matériel plus tendre est entraîné progressivement dans les fissures du massif calcaire contigu (10).

C'est dans une doline de ce genre que se perd le ruisseau de Charmoy, doline voisine de la grotte des Rochers de Creutte ou Trou des Crottes dont nous donnerons la description prochainement. La relation entre ce ruisseau et la source de Baulme la Roche n'est plus à faire; il a été constaté que lors de violents orages sur Charmoy, les eaux de la résurgence de Baulme se troublent (12). Ce phénomène s'est reproduit lorsque le Spéléo-Club de Dijon a entrepris de tenter de vider de son matériel le fond de la doline; l'utilisation d'explosifs permit de descendre à près de 12 mètres mais la masse des déblais et le peu de solidité des parois a nécessité l'arrêt des travaux; toutefois, durant ceux-ci, on a noté que la source de Baulme roulait des eaux boueuses.

Quant aux dolines du calcaire, les "vraies dolines", formées comme on le sait par dissolution du calcaire sous l'action de l'eau chargée de  $\text{CO}_2$ , on les trouve dans le compartiment Est. Elles ne sont plus en relation avec le réseau hydrographique de surface et ne collectent plus que les eaux de pluie des territoires immédiatement environnants.

Malgré leurs dimensions, on ne peut y pénétrer car elles sont très probablement en voie de comblement; mais elles sont malgré tout, les témoins d'une ancienne et importante circulation hydrologique (6).

#### Remplissage.

Un tapissage, peu épais, d'argile et de terre garnit la première partie de l'excavation; dans la seconde partie, on trouve tout d'abord une masse de terre un peu plus importante au pied de l'à pic puis l'amas de blocs dont nous avons déjà parlé; si une partie de ceux-ci semblent provenir de l'éroulement du plafond, le reste paraît bien avoir été amené par les eaux qui ont ainsi abandonné dans une partie plus large de la grotte le gros matériel (diminution de la compétence du cours d'eau), le matériel plus léger ayant été entraîné plus profondément.

#### Concretionnement.

C'est surtout sur la paroi gauche de la cavité que l'on trouve

des coulées de calcite assez importantes; ceci provient de ce que les eaux ont eu plus de facilité à ruisseler sur cette paroi, alors que le léger décrochement que l'on voit au plafond de la paroi droite n'a pu que provoquer la chute des gouttes chargées de  $\text{Co}^3 \text{Ca}$ .

Très peu de stalactites si ce n'est dans la seconde partie où le plafond est garni de concrétions d'un type assez fin.

#### Archéologie.

Il semble que le premier archéologue qui se soit intéressé à cette cavité ait été M. de LONVOY, qui, d'après Courtépée "y serait descendu deux fois et en a tiré des masses de roches qui semblaient travaillées, des os de morts, des bras et de la poussière d'os"(5).

L'exploration de la grotte effectuée par Cl. DRIOTON en 1893 lui aurait permis de découvrir un foyer contenant des débris divers, et de constater, dans les parois de la grotte, d'entailles creusées par l'homme.

En Aout 1901, des fouilles importantes ont été reprises à partir de l'entrée sur une longueur de 28 mètres (14).

Dans la première partie, il a été découvert à 0 m 40 de profondeur des fragments de poterie lustrée et tournée, des ossements, une dent de porc et une perle en verre bleu de 5 mm de diamètre.

Passé l'étroiture, un foyer a été mis à jour contenant de nombreux tessons de poterie tournée, des fragments de verre, une épingle de 115 mm en bronze, un morceau de calcite ayant subi une amorçe de perforation, un grain de collier en terre de 22 mm, une perle en verre bleu, des ossements d'animaux brisés.

Sous ce foyer, dont l'épaisseur variait de 20 à 40 cm, une couche de cailloutis stéril, puis entre 0 m 80 et 1 m 30 de profondeur, il a été recueilli de nombreux ossements humains et animaux, des tessons de poterie grossière non tournée (dont quatre sont munis d'une anse mamelonnée et perforée), un poinçon en os de 13 cm, des silex dont deux lames de 42 et 45 cm.

Il semble que l'on soit en présence d'une sépulture néolithique; cette découverte laissant supposer que cette cavité a servi de grotte funéraire et très probablement de refuge mais non pas d'habitat.

Des aménagements ont été apportés à l'entrée de la cavité et en

plusieurs points; ils consistent en un grand nombre d'entailles creusées dans les parois, alignées horizontalement à 2 m du sol, à égale distance les unes des autres, qui étaient probablement destinées à recevoir des poutres pouvant soutenir un plancher; une autre série d'entailles disposées verticalement à l'entrée soutenaient d'autres poutres constituant la façade; enfin, dans l'étroiture, des entailles permettaient d'encastrier le chassis d'une porte.

Par ailleurs, à 32 m de l'entrée, le passage de l'à pic était facilité par une sorte d'échelle encastrée dans la paroi, soutenue par des poutrelles reposant dans 32 entailles.

Tous ces aménagements laissent supposer que cette grotte fut transformée en une sorte de place forte, et M. DRIOTON date ces travaux des époques gauloise et gallo-romaine.

Toutes ces fouilles ont déblayé la grotte de la couche de limon qui s'y trouvait et dans le couloir du début il n'en reste qu'une très faible épaisseur; au bas de l'à pic on voit que la couche de terre a été remuée et ces indications laissent croire que de nouvelles fouilles dans cette cavité ne donneront que de maigres résultats.

#### Mesures physiques.

Le peu de mesures physiques effectuées dans cette cavité ne nous permettent pas encore une publication des observations; on note toutefois une humidité assez importante dès le passage de l'étroiture; quant aux températures, il serait intéressant d'en dresser une courbe comparative à celles de l'extérieur.

La radioactivité y est très faible.

#### Faune.

La faune du Trou de la Roche est actuellement à l'étude et nous en publierons plus tard la détermination.

Peu de chauves-souris habitent cette cavité qui est d'ailleurs complètement désertée durant l'été.

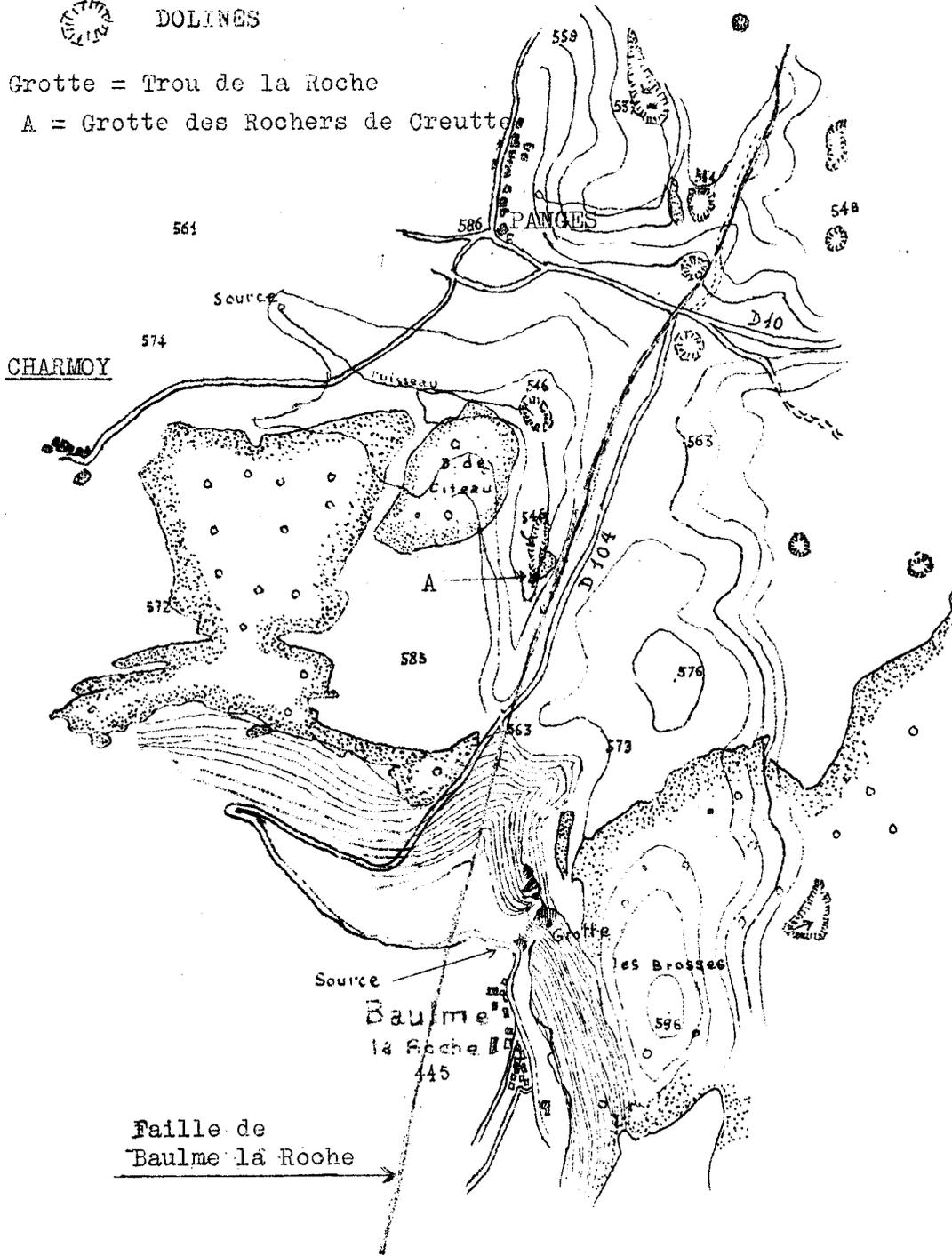
De toute façon la faune cavernicole y est particulièrement pauvre.



DOLINES

Grotte = Trou de la Roche

A = Grotte des Rochers de Creutte



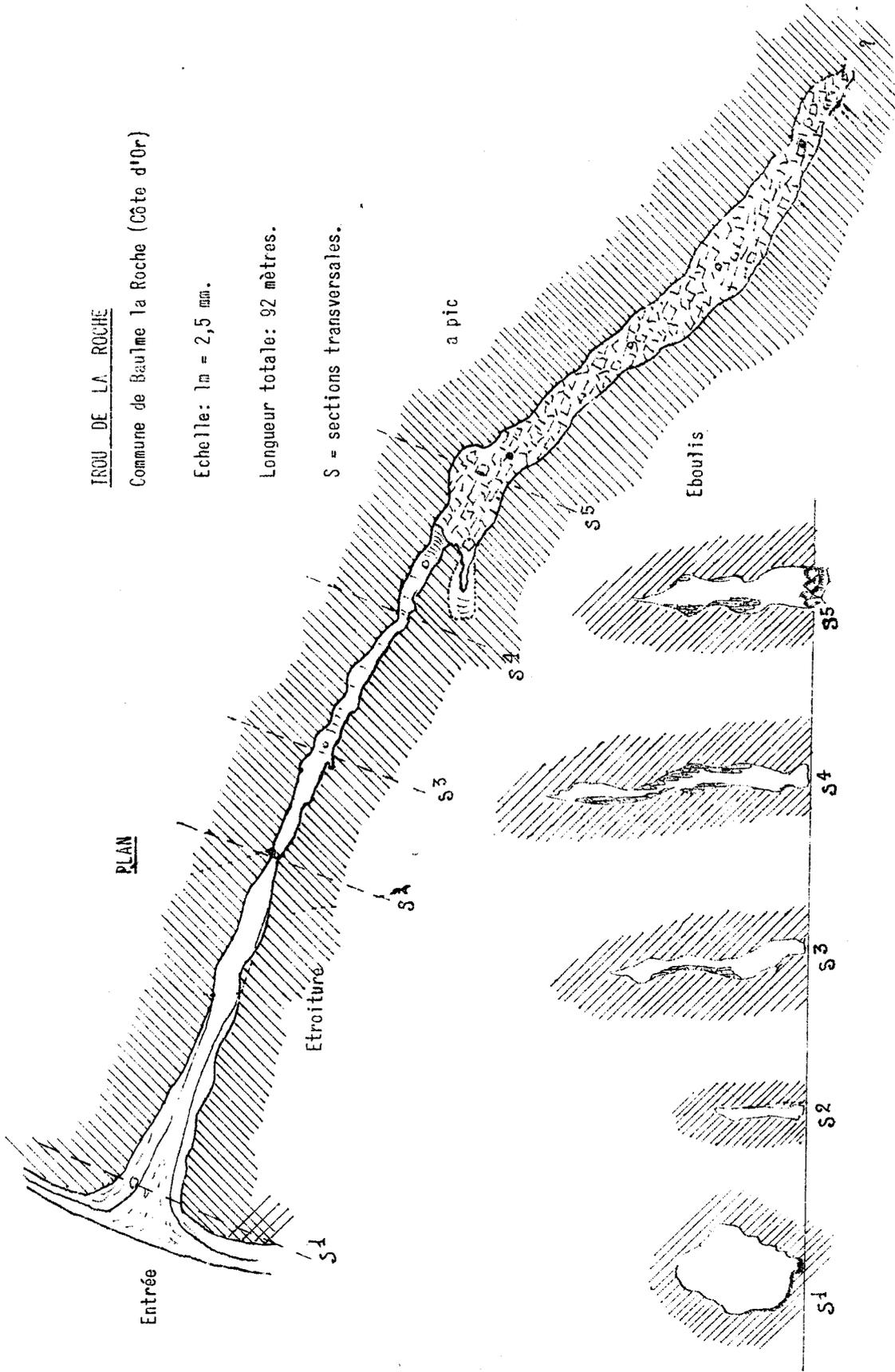
IROU DE LA ROCHE

Commune de Baulme la Roche (Côte d'Or)

Echelle: 1m = 2,5 mm.

Longueur totale: 92 mètres.

S = sections transversales.



TROU DE LA ROCHE

Commune de Baulme la Roche (côte d'Or)

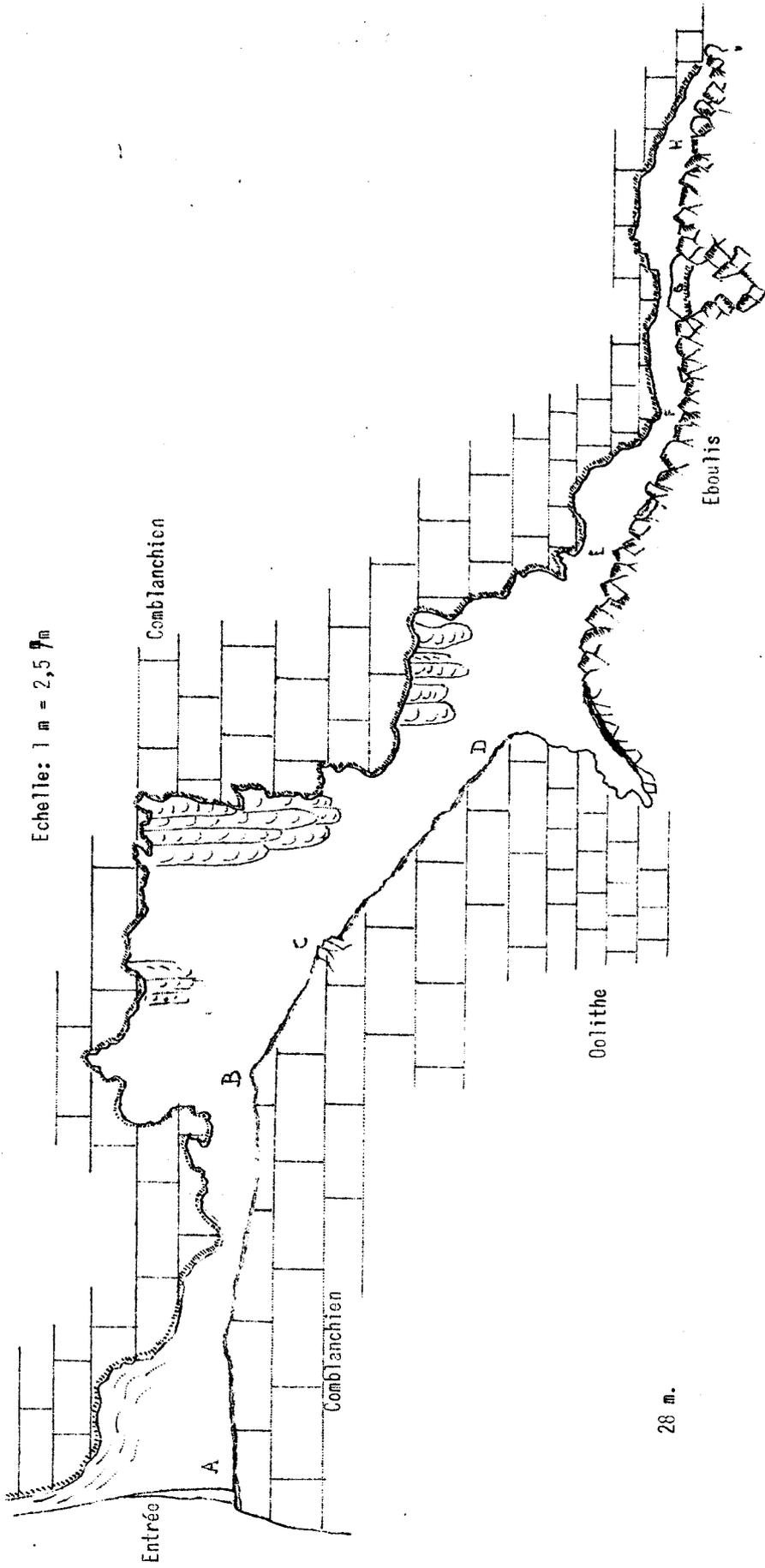
X = 786,108

Y = 264,027

Z = 542.

Echelle: 1 m = 2,5 /m

COUPE LONGITUDINALE



28 m.

B I B L I O G R A P H I E

- 1 - JANIN Cl. - Les sobriquets de la Côte d'Or. 1880.
- 2 - DRIOTON Cl. - Dijon et la Côte d'Or en 1911. p. 118 - 119.
- 3 - GUILLAUME - Guide de la Côte d'Or. 1948.
- 4 - COURTEPEE - Description du Duché de Bourgogne 1848. T.IV. p 244.
- 5 - MARTEL E.A. - La France Ignorée. 1930. p 278.
- 6 - DRIOTON Cl. - Mémoires de la Société de Spéléologie. N° 8. mars 1897.
- 7 - GARNIER J. - Nomenclature des communes 1869. p 57.
- 8 - GARNIER P. - Essais sur les étymologies 1896. p 17.
- 9 - MARION - Légendes de la Côte d'Or. 1929. p 68.
- 10 - CIRY R. - Cahiers du Laboratoire de Géologie de Dijon. N° 1. p 3-4.
- 11 - BOIVIN A. - Bull. Scient. de Bourgogne 1933. T,II. Le modelé des vallons de Panges.
- 12 - CHAPUT E. - Bull. Scient. de Bourgogne 1933. T.II. Observations sur le modelé des hauts plateaux de Panges.
- 13 - DENIZOT (Abbé). - Encyclopédie du Dept.de Côte d'Or. 1866.Manuscrit T.I. p 200.
- 14 - DRIOTON - GRUERE & GALIMARD. A.F.A.S. Congrès de Montauban 1902. Résultats des fouilles et recherches dans la caverne du Trou de la Roche à Baulme la Roche.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

---

Nom du Gérant; R. RATEL  
Nom et adresse de l'imprimeur: SPELEO-CLUB DE DIJON  
16 Boulevard Fontaine des Suisses  
DIJON

---